

DECLARATION LIMINAIRE CT SPIP DU 12 MARS 2019

Monsieur le Président,

nous nous retrouvons aujourd'hui pour le premier CT SPIP du mandat 2018-2022. Et ces retrouvailles se nappent d'un contexte dramatique.

Dramatique car une double tentative d'assassinat a touché deux de nos collègues surveillants à Condé. Face à l'émoi causé par cet avènement dans « un des deux établissements les plus sécurisés de France », qui « n'a pas de problème de surpopulation, ni d'effectif », l'administration plutôt que de comprendre l'expression d'un soutien légitime, fait le choix de donner des consignes de fermeté disciplinaire pour réprimer un acte de solidarité et d'esprit de corps dans un métier durement touché par les agressions et soumis à un environnement violent.

Par esprit de solidarité, Le SNEPAP-FSU aurait pu faire le choix du boycott ; par responsabilité nous sommes présents. Nous serons néanmoins extrêmement vigilants à ce que nos collègues et camarades soient accueillis dans leur souffrance psychologique et en aucun sanctionnés !

Concernant l'ordre du jour, pour l'agence nationale du TIG, notre rencontre avec le préfigurateur ne nous a pas rassuré. Le seul argument avancé par l'administration au CTSPIP de mutualiser les démarches de prospection TIG et de travail pénitentiaire a été démenti immédiatement par celui-ci... Le choix de nommer des délégués sur des territoires ayant des découpages ad-hoc pose la question de la lisibilité et de l'efficacité de leurs interventions sans soutien d'une hiérarchie locale.

Que dire des 1500 postes supplémentaires annoncés par le Président de la République avant l'apparition du Projet de Loi Justice ? Sur les 840 postes de CPIP, 120 vont annuellement compenser des départs à la retraite et 167 postes vont servir à réinvestir le pré-sentenciel suite au Projet de Loi Justice. 61 postes sont absorbés par l'agence nationale du TIG. **Le renfort des SPIP en CPIP risque d'être réduit à la portion congrue...**

Concernant les surveillants pénitentiaires en SPIP, 106 postes sont créés en prévision d'un accroissement d'environ 12000 mesures de surveillance électronique. **On notera que la création de postes de CPIP n'est pas corrélée dans cette prévision de l'augmentation du nombre de PSE...**

Concernant les autres postes, 175 sont dédiés aux DPIP, 165 sont destinées aux ASS, 30 aux psychologues en SPIP et 40 pour des coordonnateurs culturels sous contrat, 4 attachés, 28 secrétaires administratifs et 112 adjoints administratifs.

Monsieur le président, ces annonces ne nous priveront pas de vous rappeler que ce nouveau mandat voit disparaître la contrainte pénale et donc les prémices d'une peine autonome de probation qui était riche de sens pour les métiers pénitentiaires d'insertion et de probation. **Le changement de paradigme que vous disiez tant défendre n'aura donc pas lieu sous votre direction.**

Rien d'étonnant avec la politique gouvernementale qui fait la chasse aux agents de la fonction publique. Entre la casse orchestrée des CAP et CHSCT, la paupérisation des fonctionnaires (jour de carence, gel du point d'indice, remise en cause du statut du fonctionnaire...), le gouvernement fait clairement le choix de faire des personnels le bouc-émissaire d'une gestion libéralisée de l'État et éloignée des usagers. **A ceci, le SNEPAP-FSU s'opposera toujours, avec fermeté !**

La volonté du SNEPAP-FSU pour le mandat à venir sera des plus simples. Nous serons exigeant quant à la mise en œuvre statutaire et indemnitaire pour tous les corps des SPIP : réalisation effective du corps des psychologues, vigilance quant à l'abondement au grade de classe exceptionnelle des CPIP, travail de fond enfin engagé pour la reconnaissance statutaire des DPIP, le passage en catégorie B des PS et requalification des AA occupant des postes de SA !

Le SNEPAP-FSU sera extrêmement attentif pour que la reconnaissance des métiers se marie au mieux à la reconnaissance statutaire exigée. Pas d'évolutions métiers sans cette contre-partie !

Alors qu'en cette année 2019, les SPIP fêtent leurs 20 ans et qu'avec le hasard du calendrier la réorganisation de la DAP est en cours, cette dernière ne pourra pas consacrer pleinement la place de ces services car la possibilité pour les directeurs de la filière insertion et probation d'accéder à des postes décisionnels et stratégiques est tout simplement impossible. Une réforme statutaire serait un beau cadeau d'anniversaire !!

Le SNEPAP-FSU sera enfin attentif au respect du dialogue social ; pour l'administration cela consiste à respecter a minima le règlement intérieur qu'elle va adopter et d'informer les organisations syndicales des suites données aux textes soumis, l'exemple fâcheux de la prime de restructuration destinée aux agents du SPIP de Mougins est encore dans nos mémoires...

Paris, le 12 mars 2019

